



Delai de préavis location / mutation football

Par **sinedb**, le **04/03/2011** à **07:41**

Bonjour,

Joueur de football, j'ai été muté temporairement (prêt en terme footballistiques) cet hiver. J'ai donc déposé mon préavis pour quitter mon appartement n'évoluant plus dans l'équipe de la ville, mais à quelques centaines de kilomètres.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque l'expert chargé de l'état des lieux m'a annoncé qu'on prendrait rendez vous pour mai à la fin de l'état des lieux.

J'ai appelé l'agence de location qui m'a dit que le délai d'un mois ne s'appliquait pas à mon cas.

Le fameux article 15 parle de mutation; Pour ma part, je reste sous contrat avec mon ancien club, n'est ce pas considéré comme une mutation ?

Puis je demander un préavis d'un mois ?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **04/03/2011** à **13:18**

Avez-vous une lettre de votre employeur attestant de votre mutation ?

Le problème est que vous semblez parler d'un déplacement professionnel et non d'une mutation.